



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur le dossier centrale photovoltaïque Stellantis 2 à Lumes et Villers-Semeuse (08)**

n° portail pétitionnaire : n° 010058 / AP

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de centrale photovoltaïque à Lumes et Villers-Semeuse, reçu le 08/12/2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement *[pour les avis projets]*.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 09/02/2026

Pour la Mission régionale
d'autorité environnementale,
le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, representing Jérôme Giurici.

Jérôme GIURICI